

LE DIAGNOSTIC

Mesures de restauration

Il s'agit d'**opérations lourdes de gestion** visant à **rétablir une ou plusieurs fonctions des zones humides**. Par exemple, le débroussaillage et le bûcheronnage de zones colonisées par une végétation haute (fourrés d'épineux, ronciers, saules, peupliers...) permettent de rouvrir des prairies humides ou des tourbières.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine réalise ce type d'actions comme illustrées ci-dessous (réouverture d'une tourbière).



Certains sites pourront également être ensemencés pour une **reconversion en prairies naturelles**. Des travaux de **restauration en génie écologique** sont aussi envisageables sur d'autres zones.

Outils de gestion

Préalablement aux actions de gestion visant l'amélioration de la fonctionnalité des zones humides, **les intervenants mobiliseront des outils de gestion** : l'**acquisition** foncière, le **bail** ou la **convention** en partenariat avec les propriétaires ou encore la **veille foncière** des futures ventes sur des secteurs abritant des zones humides.



LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

- La communauté de communes Vienne et Gartempe
- Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Vienne Nature



LES FINANCEURS



Connaître et restaurer les zones humides



L'OBJECTIF

Les zones humides sont des terrains inondés ou gorgés d'eau, toute l'année ou de façon ponctuelle.

Ces milieux sont essentiels à de nombreuses espèces végétales et animales (habitat, nourriture, abri, ...).



Ils rendent également de nombreux services à la société humaine.

En France, la surface des zones humides a regressé de 50% depuis les années 1960. Leur qualité et leur fonctionnement ont fortement décliné. Ceci s'explique globalement par l'accroissement de l'urbanisation et des activités humaines.

Il s'agit dans un premier temps d'améliorer les connaissances sur ces milieux spécifiques et de déterminer leur état pour mettre en place des mesures adéquates de restauration de leurs fonctionnalités.

LE CONTEXTE

Les zones humides sont des **milieux remarquables** qui remplissent des **fonctions importantes** en matière de biodiversité, de régulation des débits, de filtration des pollutions et d'activités socio-économiques diverses. Ce sont des supports de vie essentiels pour de nombreuses espèces patrimoniales.

Comme ailleurs au niveau national, les **pratiques agricoles intensives** ont impacté le bassin versant Gartempe et Creuse. Bon nombre de **zones humides** ont en effet **disparu** par l'assainissement des terres dans le but de les rendre exploitables.



En parallèle, l'**abandon progressif du pâturage** sur les parcelles plus humides a facilité le développement des ronciers et des espèces ligneuses. Cette **fermeture du milieu** altère la fonctionnalité des zones humides et diminue leur biodiversité.

Afin de restaurer ces milieux indispensables à bien des égards, le contrat territorial Gartempe et Creuse interviendra auprès des propriétaires et des exploitants agricoles volontaires en proposant des mesures de gestion afin de rétablir leur fonctionnement.

LE DIAGNOSTIC

Sur le territoire Gartempe-Creuse, la **diversité d'espèces et d'habitats** de zones humides a justifié la délimitation de zones spécifiques (ex : Natura 2000) afin de mieux les préserver.



www.tela-botanica.org

Ces milieux humides, de part leurs caractéristiques, sont pour la plupart difficilement exploitables par l'agriculture. Elles **sont alors drainées, ou laissées à l'abandon ou peuvent faire l'objet d'une valorisation sylvicole** (plantations de peupliers).

Il en résulte une diminution du niveau de la nappe alluviale (absorption de l'eau par la végétation ligneuse), une modification des paysages et une régression des habitats naturels remarquables (roselières, tourbières, prairies humide, ...).



Les habitats naturels caractéristiques des zones humides étant **souvent dans un mauvais état de conservation** (altération par les activités humaines, colonisation des espèces invasives...), leur maintien nécessite une intervention de restauration.

LES ACTIONS DU CONTRAT

Etat des lieux

Avant d'intervenir sur les zones humides, il faut en premier lieu **réaliser des diagnostics** pour établir leur état et définir ensuite différents scénarii de gestion possibles.

Des études de **caractérisation** seront mises en place sur certains bassins versants **afin de déterminer le nombre et l'état des zones humides** présentes. Il s'agira ensuite de proposer aux propriétaires/ gestionnaires des actions pertinentes au regard des pressions et enjeux sur ces milieux.



Sensibilisation

Cette action visera la **sensibilisation des scolaires, du grand public et des élus aux enjeux de préservation des zones humides**, notamment en développant leurs fonctions et rôles au sein du territoire.